

**Rapport d'avancement des travaux  
de la Commission Locale de l'Eau  
du bassin du Loiret**

**ANNÉE 2005**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
CALENDRIER.....	4
TRAVAUX DE L'ANNEE 2005 .....	6
BUDGET 2005.....	10
ANNEXES .....	12

## **Introduction**

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a institué l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur le bassin Loire Bretagne pour fixer les grandes orientations dans le domaine de la gestion de l'eau (schéma approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 1996).

Pour mettre en œuvre localement les recommandations du SDAGE, la Commission Locale de l'Eau du bassin du Loiret est chargée d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin du Loiret. Les 5 enjeux identifiés du SAGE visant une gestion équilibrée de la ressource en eau sont :

- la restauration de la qualité des eaux souterraines et de surface,
- la sécurité de l'approvisionnement en eau potable,
- la protection contre les inondations,
- la satisfaction de l'ensemble des usagers professionnels et de loisirs,
- la recherche d'une plus grande diversité des milieux aquatiques.

Le bassin versant du Loiret est un milieu riche et sensible, objet d'enjeux pouvant justifier l'engagement d'une telle procédure.

Le SAGE est un outil de planification visant à organiser l'avenir dans le domaine de l'eau. Le SAGE se doit d'être à la fois un document réglementaire, qui réunisse un large consensus, mais il doit aussi définir un programme d'actions. Ce programme détaillé contiendra des objectifs précis de réalisation qui seront chiffrés (échéance, objectifs de qualité et budget). A terme, le SAGE met en place une gestion cohérente et concertée de l'eau sur l'ensemble du bassin du Loiret. Il fixe également des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques.

L'année 2005 est marquée par le démarrage de l'étape « Tendances et scénarios » du SAGE, la réalisation de l'inventaire des zones humides sur la partie Val du bassin versant, la mise en œuvre d'actions pilotes du contrat de bassin et l'élaboration du bulletin de communication n° 3 de l'Echo du Val.

# Calendrier

Phase I : Phase préliminaire = procédure administrative	janvier 1998 février 1998 à septembre 1998 14 janvier 1999 26 octobre 1999	saisie de la préfecture par l'ADAPRILS étude préliminaire du BCEOM financée par l'agence de l'eau arrêté préfectoral délimitant le périmètre arrêté préfectoral constituant la CLE
Phase II : Elaboration = rédaction du SAGE	17 novembre 1999 7 mars 2000 7 avril 2000 8 juin 2000  3 juillet 2000 10 juillet 2000 24 juillet 2000 3 octobre 2000 10 octobre 2000 fin 2000 15 janvier 2001 26 février 2001 11 et 18 mars 2001 22 juin 2001 25 juin 2001 29 Août 2001 12 Septembre 2001 19 septembre 2001 19 avril 2002 18 décembre 2002 17 janvier 2003  13 février 2003 18 juin 2003 9 juillet 2003 4 novembre 2003 12 novembre 2003 24 mai 2004 29 septembre 2004 29 octobre 2004 4 novembre 2004  16 novembre 2004 24 novembre 2004  30 novembre 2004 17 décembre 2004  <b>3 mars 2005</b>  <b>14 avril 2005</b>  <b>18 mai 2005</b>	CLE : élection du Président groupe de travail : constitution du bureau CLE : mise en place du bureau groupe de travail : règlement intérieur, structure support bureau : règlement intérieur, structure support CLE : pas de quorum CLE : règlement intérieur, structure support bureau : recrutement, financement CLE : recrutement, financement signature d'un protocole d'accord avec la CCAO recrutement d'un animateur groupe de travail : marché d'étude élections municipales constitution de la 2 <sup>ème</sup> CLE CLE : élection du Président Bureau : marché état des lieux diagnostic CLE : marché état des lieux diagnostic Comité de pilotage : lancement du marché d'étude Lancement de l'étude Validation de l'état des lieux Signature d'un protocole d'accord pour la mise en place d'un contrat de bassin sur le Loiret Lancement de la phase diagnostic Bureau de la CLE CLE : Présentation du diagnostic Départ de l'animateur de la CLE Bureau de la CLE Recrutement d'un nouvel animateur de la CLE Bureau : Diagnostic et contrat de bassin CLE : Validation du diagnostic Groupe « Communication » : site internet et écho du Val n°2  Groupe « Qualité des eaux » : contrat de bassin Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : contrat de bassin Groupe « Inondations » : contrat de bassin Bureau : études complémentaires au diagnostic et actions pilotes du contrat de bassin  <b>Bureau : examen du cahier des charges pour les phases restantes de l'élaboration du SAGE</b>  <b>Signature de l'avenant n°1 au protocole d'accord pour la mise en place d'un contrat de bassin sur le Loiret</b>  <b>Groupe « Communication » : écho du Val n°3</b>
Etat des lieux	↑ ↓	
Diagnostic	↑ ↓	
Tendances et scénarios	↑	

<b>Tendances et scénarios</b>	↓	<b>6 juin 2005</b>	<b>Groupe « Qualité des eaux » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel</b>
		<b>15 juin 2005</b>	<b>Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel</b>
		<b>23 juin 2005</b>	<b>Groupe « Inondations » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel</b>
		<b>27 juin 2005</b>	<b>Bureau : lancement de l'étude</b>
		<b>19 octobre</b>	<b>Bureau : Bilan de l'année 2005 et perspectives pour 2006</b>
		<b>8 novembre 2005</b>	<b>Groupe « Qualité des eaux » : scénario tendanciel</b>
		<b>10 novembre 2005</b> <b>18 novembre 2005</b>	<b>Groupe « Inondations » : scénario tendanciel</b> <b>Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : scénario tendanciel</b>
Phase III : Mise en œuvre	...	...	

## Travaux de l'année 2005

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance délibérative garante de l'application du principe de participation, est dénuée de toute personnalité juridique. Elle ne peut donc pas passer des actes à caractère administratif de nature exécutoire. Il est nécessaire qu'une structure existante accepte d'assurer à sa place les missions d'ordre juridique et de gestion administrative et financière, afin de lui permettre de mettre en œuvre les décisions qu'elle est amenée à prendre.

Ainsi, la CLE a signé, par l'intermédiaire de son Président, un protocole d'accord avec la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (l'Agglo) le 8 février 2001 dans laquelle l'Agglo s'engage jusqu'à l'approbation du SAGE par le Préfet, à assurer :

- le fonctionnement administratif de la CLE,
- la mobilisation des participations financières,
- la maîtrise d'ouvrage des études,
- le recrutement du personnel.

Pour ce faire, l'Agglo a fait le choix d'individualiser comptablement les recettes et les dépenses concernées au sein de son budget général par la fonction 831. Seules sont individualisées les recettes et les dépenses directes.

### ➤ Lancement de l'étape « Tendances et scénarios » de l'élaboration du SAGE

Le diagnostic du SAGE, adopté par la CLE réunie en séance plénière le 29 octobre 2004, a permis de donner un éclairage sur l'état actuel de la ressource en eau et les dysfonctionnements qui existent dans le bassin versant du Loiret. Après cette étape d'acquisition de connaissances, un marché d'étude a été lancé en 2005 pour poursuivre l'élaboration du SAGE jusqu'à l'écriture du document final. Trois phases d'étude composent ce marché : la détermination de la tendance et des scénarios contrastés pour 2015 (phase 1), l'élaboration de la stratégie globale (phase 2) et la rédaction du document final avec la définition des mesures et actions du SAGE (phase 3).

La CLE a donc travaillé sur l'analyse prospective du bassin versant à l'horizon 2015, échéance fixée par la Directive Cadre sur l'Eau pour atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines. Ce travail d'étude et de concertation s'est effectué à plusieurs niveaux.

- Au premier niveau, en groupes de travail thématiques qui se sont réunis par deux fois au cours de l'année 2005
  - groupe « Qualité des eaux et sécurité de l'alimentation en eau potable »,
  - groupe « Usages et diversité des milieux aquatiques »,
  - et groupe « Protection contre les crues de la Loire et du Loiret ».
- Au second niveau, en Bureau, qui s'est réuni 3 fois en 2005.

Les compte-rendus de ces réunions sont annexés au présent rapport d'activités.

Les discussions et débats qui ont eu lieu en réunions des groupes de travail ont permis de présenter au Bureau la tendance 2015, c'est à dire la projection dans l'avenir de l'état des milieux et des usages si l'on ne modifie pas les pratiques actuelles.

En 2006, la CLE, aidée par les bureaux d'études, devra déterminer les scénarios contrastés du SAGE, c'est-à-dire les alternatives possibles par rapport à la tendance.

➤ **Validation du choix de la CLE de mener une étude complémentaire sur les matières en suspension**

De la confluence avec le Dhuy jusqu'au pont Saint-Nicolas, la rivière du Loiret forme une succession de bassins mis en place lors de la création des moulins à grain. Ces derniers constituent désormais un patrimoine historique et architectural riche qui aboutit cependant à une artificialisation du cours d'eau et entrave la libre circulation.

Depuis plusieurs années, ces bassins sont le siège d'importants phénomènes d'envasement qui occasionnent des gênes aux riverains et aux usages de loisirs, mais aussi et surtout, nuit gravement à la qualité des milieux.

Le Loiret, sur sa portion non domaniale, se caractérise notamment par la faible pente des bassins situés en amont du moulin de Saint-Samson, les faibles débits à l'étiage, le cloisonnement de la rivière et la largeur des bassins. Ces éléments sont autant de facteurs favorables à la sédimentation de la charge solide de la rivière.

Un des enjeux du SAGE est de lutter contre l'envasement du Loiret sur sa partie amont. Pour ce faire, la CLE a souhaité qu'une étude visant à caractériser l'origine des apports en matières en suspension soit lancée. Le cahier des charges de cette étude a été validé par le Bureau. Cette étude permettra, in fine, d'établir les priorités d'actions afin de lutter efficacement contre l'envasement.

L'étude est prévue d'être lancée en 2006.

➤ **Inventaire des zones humides sur la partie Val du bassin versant**

La CLE, pour se conformer aux prescriptions du SDAGE Loire-Bretagne de manière à ce que le SAGE Loiret soit compatible avec le SDAGE, a souhaité établir l'inventaire des zones humides du bassin versant, pour identifier les zones qui pourraient être aménagées ou réhabilitées en vue de répondre aux enjeux du SAGE (rétention d'éléments nutritifs pour l'épuration des eaux, stabilisation des matières en suspension, régulation des débits, étalement des crues, fonctions écologiques).

En 2005, l'inventaire a été réalisé sur toute la partie Val du bassin versant par le bureau d'études « Institut d'Ecologie Appliquée », sous-traitant d'HYDRATEC dans le cadre du marché d'étude pour l'élaboration du SAGE.

Cet inventaire a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail « Usages et diversité des milieux » le 18 novembre 2005 à Férolles et en Bureau le 19 octobre 2005. Un rapport sous forme d'atlas des zones humides a également été réalisé et diffusé aux membres du Bureau de la CLE.

## ➤ **Actions de communication**

### Echo du Val et site internet

Le groupe de travail « Communication » de la CLE s'est réuni pour élaborer le contenu du 3<sup>ème</sup> numéro de l'écho du Val. Ce numéro a porté sur l'objectif de la Directive Cadre sur l'Eau d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015, sur l'approbation par le Comité syndical du SIBL du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant, et sur les actions de lutte contre les pollutions des eaux par les phytosanitaires, menées par les acteurs du bassin versant (communes et profession agricole). Ce numéro a été diffusé en 3 000 exemplaires et était accompagné d'une plaquette de sensibilisation sur les bonnes pratiques de traitement à destination des jardiniers amateurs.

En parallèle, les pages internet dédiées à la CLE et hébergées sur le site de l'Agglo ont été régulièrement mises à jour.

### Diaporama CLE

Un diaporama a été réalisé par la cellule d'animation de la CLE sur les conclusions du diagnostic et les actions pilotes du contrat de bassin. Ce diaporama a été diffusé aux associations pour des présentations ou des manifestations auprès du grand public.

### Diffusion des documents du GREPPES

Le GREPPES (Groupe Régional pour l'Etude des Pollutions par les Produits Phytosanitaires dans les Eaux et les Sols en Région Centre) mène annuellement des campagnes d'analyses en produits phytosanitaires en plusieurs points de la région Centre, dont un est situé sur le périmètre du SAGE Loiret : le Dhuy au pont Gobson. Un premier courrier accompagnant les résultats de la campagne d'analyses a été adressé aux maires des communes du SAGE, et un deuxième courrier accompagnant l'envoi d'un guide de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires leur a également été adressé. Les copies de ces deux courriers figurent en annexes.

### Diffusion du bulletin hydrologique n°6

Dans le cadre de la convention tripartite Ville d'Orléans – Chambre d'agriculture – Lyonnaise des Eaux, un bulletin hydrologique est réalisé par la Chambre d'agriculture. Ce bulletin présente des informations quantitatives sur la ressource en eau (pluviométrie locale, évolution du niveau piézométrique de la nappe de Beauce à Saint-Cyr-en-Val,...) et des informations qualitatives (suivi nitrate et phytosanitaire des eaux du Dhuy, du Bras de Bou et de la Loire). Ce bulletin a été diffusé à l'ensemble des membres de la CLE.

### Rapport sur les fossés jurés

Un rapport a été réalisé par la DDAF sur l'inventaire des fossés jurés dans le Val et des mesures d'entretien associées. La cellule d'animation a contribué à son élaboration et le rapport a été diffusé largement sur demande auprès des membres de la CLE concernés.

### Participation à la consultation dans le cadre de la DCE

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, une consultation du grand public a été organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à l'échelle de son bassin et relayée au niveau plus local par plusieurs membres de la CLE dont notamment l'APSL, la Ville d'Orléans, d'Olivet... La



cellule d'animation de la CLE a également organisé un stand à l'Agglo à destination du grand public.

### ➤ **Actions pilotes du contrat de bassin**

Le protocole d'accord signé le 17 janvier 2003 par l'Agglo, la CLE, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et la Région Centre, prévoyait l'élaboration d'un programme d'actions et la signature du contrat de bassin en juillet 2004.

Compte tenu de l'avancée du processus d'élaboration du SAGE, un avenant au protocole d'accord a été proposé, décalant l'échéance pour la signature du contrat de bassin jusqu'à la fin 2005. Cet avenant propose également la possibilité de mettre en place des actions pilotes, par anticipation à la signature du contrat de bassin. L'avenant a été signé début 2005 par les 4 signataires du protocole d'accord et est joint en annexe.

La démarche de contrat de bassin a été présentée en séance plénière de la CLE en septembre 2004. Des actions pilotes ont ensuite été proposées et recensées par l'animateur. Ces projets ont été présentés lors des 3 réunions des groupes de travail thématiques en novembre 2004 pour être discutés et pour préciser leur contenu technique. Au final, 8 ont été retenus. Ces 8 projets ont été présentés en réunion du bureau de la CLE en décembre qui les a validés pour les proposer au Conseil régional du Centre au titre d'actions pilotes du contrat de bassin.

Les actions pilotes proposées au titre du contrat de bassin sont présentées en annexe :

- Construction d'une aire de lavage-remplissage pour les services techniques de la commune de Saint-Cyr-en-Val
- Construction d'une aire de lavage-remplissage pour les services techniques de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
- Protection de la ressource en eau des captages du Val de la Ville d'Orléans – Volet agricole
- Protection de la ressource en eau des captages du Val de la Ville d'Orléans – Volet animation
- Protection de la ressource en eau des captages du Val de la Ville d'Orléans – Volet communication
- Schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de l'Agglo
- Suppression des rejets domestiques persistants dans le Loiret sur le secteur de la Fosse Marion
- Programme de sensibilisation des particuliers par rapport aux risques d'inondations

Sur la base des projets proposés par la CLE, la Région Centre a souhaité participer au financement de 4 d'entre elles. Il s'agit :

- du Programme d'Intérêt Général pour la réduction de vulnérabilité des habitations face aux risques d'inondations (programme piloté par l'Agglo),
- de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales (programme piloté par l'Agglo),
- de la construction de lits biologiques pour la dégradation des résidus des produits phytosanitaires dans les services techniques de St-Pryvé-St-Mesmin et de St-Cyr-en-Val,

- d'actions de communication pour sensibiliser les agriculteurs aux risques de pollutions des eaux (programme piloté par la Chambre d'agriculture).

En complément de ces actions pilotes du contrat de bassin, d'autres actions ont été menées en 2005 par des acteurs membres de la CLE :

- élaboration du programme de restauration-entretien des cours d'eau du bassin versant par le SIBL,
- action de restauration et de diversification du lit et des berges du Mothois, affluent du Dhuy en tête de bassin, menée par la Fédération de pêche,
- étude sur la protection des ouvrages hydrauliques du Loiret en cas de crue décennale du Loiret, menée par la commune d'Olivet,
- action de diversification du Loiret domanial menée par l'APSL,
- ...

L'ensemble de ces actions a fait l'objet de présentations et de discussions en réunions des groupes de travail de la CLE. Ces actions pilotes et ponctuelles augurent du programme plus global qui sera élaboré par la CLE dans les prochaines phases d'élaboration du SAGE.

➤ **Autres actions de la CLE**

- Participation aux réunions du SAGE Nappe de Beauce,
- Sollicitation de la Préfecture pour être tenu informé des enquêtes publiques relatives à l'eau sur le périmètre du SAGE.

## **Budget 2005**

En application de la convention approuvée par le Conseil de Communauté du 25 octobre 2000, l'Agglo est la structure support de la CLE et assure à ce titre la maîtrise d'ouvrage de ses opérations.

Les mouvements budgétaires relatifs à l'activité de la CLE sont retracés au sein de la fonction 831 du budget principal. Ces mouvements sont intégrés à la section fonctionnement du budget principal.

### Dépenses

En 2005, les dépenses s'élèvent à 85 529,70 € TTC. Ces dépenses comprennent les frais de personnel et les autres charges de gestion courante qui s'y rattachent, les actions de communication et les dépenses pour l'étude d'élaboration du SAGE. Ces dépenses représentent les charges directes : les dépenses d'électricité, téléphone, affranchissement, locaux, etc. ne peuvent être identifiées spécifiquement pour la CLE.

### Recettes

En 2005, le montant des recettes encaissées et rattachées à l'exercice 2005 s'élèvent à 67 027,68 € TTC. Ces recettes comprennent la participation du SIBL pour un montant de 3 048,98 € et la participation des communes pour un montant de 21 137,53 €. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe aux frais de salaires et charges à hauteur de 40 444 € et aux dépenses de communication à hauteur de 1 071,17€. La Région participe aux dépenses de communication à hauteur de 1 326 €

Enfin, les recettes relatives aux subventions pour l'étude d'élaboration du SAGE seront perçues à partir de 2006 et n'apparaissent donc pas sur le budget 2005.

Le tableau suivant présente les éléments du budget réalisé 2005 de la CLE avec le détail concernant la participation des communes.

## Budget 2005 de la CLE

	Dépenses réalisées (€ TTC)		Recettes perçues pour 2005 (€ TTC)		
<b>Dépenses annuelles incompressibles</b>	Frais de personnel <i>(1 poste d'animateur + ½ poste de secrétaire)</i>	51 632 €	64 630,51 €	SIBL	3 048,98 €
				Communes	21 137,53 €
	Autres frais de fonctionnement	377 €		Agence de l'eau	40 444 € (2)
<b>Dépenses récurrentes</b>	Edition de l'Echo du Val	3 570,58 € (1)	2 397,17 €	Agence de l'eau	1 071,17 €
	Frais postaux pour l'envoi de l'Echo du Val	703,05 €		Région	1 326 €
<b>Dépenses non récurrentes</b>	Etude du SAGE	29 247,08 €	0 € (3)	Agence de l'Eau	0 €
				Région	0 €
				Département	0 €
<b>Total</b>	<b>85 529,70 €</b>		<b>67 027,68 €</b>		

(1) Les dépenses de communication en 2005 comprennent l'édition du bulletin l'écho du Val n°3 pour 3 359,58 € et les droits d'auteur pour 211 €.

(2) La subvention de l'agence de l'eau porte sur la période mai 2004-mai 2005 (date anniversaire de l'embauche de l'animateur).

(3) Les recettes sous forme de subventions de la part des partenaires seront perçues à partir de 2006. Il est prévu un financement à 100% avec l'Agence de l'Eau (60%), la Région (30%) et le Département.

**Il est par ailleurs signalé que la colonne des dépenses du tableau ne prend en compte que les seules charges directes. Toutes les dépenses indirectes de fonctionnement (utilisation d'un véhicule, location bureau, reprographie, énergie, fluide,...) sont prises en charge par l'Agglo et ne peuvent être identifiées spécifiquement pour la CLE.**

## Détail de la participation financière des communes en 2005

### Article 7 des conventions :

« La présente convention est conclue pour la durée d'élaboration du SAGE du bassin du Loiret, dans la limite de 5 années à compter de sa signature par le Président de la CCAO. Si nécessaire, une nouvelle convention pourra être signée. »

Communes	Montant de la participation pour 2005	Echéance de la convention
Darvoy	324,00 €	5 juillet 2007
Férolles	449,75 €	
Guilly	396,26 €	
Jargeau	645,03 €	
Mareau-aux-Prés	104,88 €	
Neuvy-en-Sullias	519,92 €	
Olivet	2 096,05 €	
Orléans	10 019,73 €	
Ouvrouer-les-Champs	249,81 €	
Saint-Cyr-en-Val	824,07 €	
Saint-Denis-en-Val	972,77 €	
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	359,00 €	
Saint-Jean-le-Blanc	884,31 €	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	662,28 €	
Sandillon	1 148,86 €	
Vienne-en-Val	632,20 €	
Tigy	848,61 €	17 juillet 2007
<b>TOTAL</b>	<b>21 137,53 €</b>	

Pour mémoire, les 4 communes : Marcilly-en-Villette, Viglain, Sully-sur-Loire et Sigloy n'ont pas signé de convention de participation financière.

# Annexes

## ► **Compte-rendus de réunion**

### ○ **Bureau**

- Compte-rendu de la réunion du bureau du 3 mars 2005
- Compte-rendu de la réunion du bureau du 27 juin 2005
- Compte-rendu de la réunion du bureau du 19 octobre 2005

### ○ **Groupes de travail thématiques**

- Compte-rendu de la réunion du groupe « Inondations » du 23 juin 2005
- Compte-rendu de la réunion du groupe « Qualité des eaux » du 6 juin 2005
- Compte-rendu de la réunion du groupe « Usages et diversité des milieux aquatiques » du 15 juin 2005
- Compte-rendu de la réunion du groupe « Inondations » du 10 novembre 2005
- Compte-rendu de la réunion du groupe « Qualité des eaux » du 8 novembre 2005
- Compte-rendu de la réunion du groupe « Usages et diversité des milieux aquatiques » du 18 novembre 2005

## ► **Contrat de bassin du Loiret**

- Avenant n°1 au protocole d'accord
- Fiches de présentation des 8 actions pilotes du contrat de bassin du Loiret

► **Communication**

- Echo du Val n°3 et plaquette sur les bonnes pratiques de traitement à destination des jardiniers amateurs
- Pages internet dédiées à la CLE
- Diffusion des documents GREPPES
- Diffusion du bulletin hydrologique n°6